Avis d'enquête publique

La demande d’autorisation présentée par la société NEXSTONE, en vue d’obtenir le renouvellement et l’extension de l’autorisation d’exploitation de sa carrière à ciel ouvert de calcaire sur le territoire des communes d’Alan et d’Aurignac, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l’environnement, a été déclarée recevable.

Le dossier dématérialisé sera consultable via le lien suivant durant toute la durée de la consultation:

https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-nexstone-aurignac

Lien sur lequel toute personne intéressée aura la possibilité de formuler ses observations.
Il sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition dans les locaux de la mairie d’Aurignac durant l’enquête publique.

Toute personne intéressée aura la possibilité de formuler des observations par voie électronique auprès du registre dématérialisé de la consultation à l’adresse suivante :

extension-carriere-nexstone-aurignac@mail.registre-numerique.fr

Avis d'enquête publique.